



COMITE SYNDICAL

**COMPTE RENDU
Du 8 février 2018
LA SURE EN CHARTREUSE
(Salle des fêtes de Pommiers la Placette)**

Présentation du partenariat avec EDF et remise de LED

1 - Débat d'orientation budgétaire année 2018 Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse

2 - Débat d'orientation budgétaire année 2018 Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

Questions diverses

Les membres du comité sont accueillis par Virginie RIVIERE Maire de la SURE EN CHARTREUSE et Jean-Christophe LEVEQUE, 1^{er} adjoint.

Virginie RIVIERE souhaite la bienvenue aux membres du comité dans la commune nouvelle de la Sure en Chartreuse, fusion des communes de Pommiers la Placette et St Julien de Ratz. Les habitants sont ainsi nommés les cartusurois et les cartusuroises.

Cette fusion, qui a fait la une de nombreux journaux, est une décision qui résulte d'une initiative des élus, elle apporte de nombreux points positifs, aujourd'hui les choses évoluent dans le bon sens même si ce n'est pas facile tous les jours. La municipalité fonctionne « à 2 têtes » : avec le Maire et le 1^{er} adjoint Jean-Christophe LEVEQUE, ancien maire de Pommiers la Placette. Elle tient à préciser que la commune accueille pour la première fois un comité syndical du Parc de Chartreuse et s'en réjouit.

Jean-Christophe LEVEQUE se remémore que la commune a déjà reçu le Parc lors de la création du Jeu du Hibou par les enfants de l'école de Pommiers la Placette, école qui accueillait déjà les enfants de St Julien de Ratz, en collaboration avec le service éducation du Parc.

La Sure, sommet de Chartreuse commun des 2 mairies, a donné son nom à la commune.

Dans le cadre de la démarche TEPOS, Dominique ESCARON explique l'opération de partenariat avec EDF qui consiste ce soir à la remise d'ampoules LED aux communes.

Mme Agnès REQUEJO, représentant EDF, remercie le Parc, son Président et Sophie ROY, chargée de mission transition énergétique. L'action Territoire à Energie POSitive pour la croissance verte a pour but d'aider les territoires engagés en faveur de la transition énergétique. En 2016, EDF et le Ministère de l'écologie ont lancé une opération « Lampes LED », ces ampoules basse consommation pourront être distribuées gratuitement aux habitants (personnes précaires, âgées...) pour les aider à diminuer leur dépense énergétique, l'éclairage représentant 13% de la consommation d'énergie d'un logement.

Dominique ESCARON remet le 1^{er} carton symbolique à la commune de la Sure en Chartreuse et remercie Madame le Maire et son 1^{er} adjoint de leur accueil.

Avant d'entamer les débats, le Président tient à féliciter Anne GERIN nouvellement nommé Vice-présidente au Département de l'Isère, il constate ensuite le quorum et donne lecture des pouvoirs et des excusés.

Il procède à la validation du compte-rendu du 24 novembre 2017

Les membres du comité n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il donne la parole à Céline BURLET, Vice-présidente en charge des finances, pour le projet de débat d'orientations budgétaires du budget principal.

Objet : Orientations pour l'année 2018 : budget principal

L'année 2018 s'inscrit pour les grandes orientations dans la continuité de 2017.

La quasi stabilité des recettes statutaires et de la participation de l'Etat combinée à la poursuite de la maitrise des dépenses de fonctionnement permettront de maintenir l'action du Parc au service du territoire. Le travail pour aboutir à la concrétisation de la maison du Parc se poursuit. Enfin, un temps important sera consacré à la révision de la Charte du Parc.

1 – Quasi stabilité des recettes structurelles pour le Parc

a/ Les participations statutaires en 2018

Les participations statutaires s'établiront en 2018 globalement à 1 287 063 €.

Le niveau de la participation de la Région Auvergne Rhône Alpes est annoncé au niveau de 2017 soit 756 461 €.

Le Département de l'Isère a annoncé qu'il ajuste sa participation sur la base de l'ajustement fait par la Région en 2016 soit une baisse de 1.57%. Il participera ainsi au budget statutaire à hauteur de 236 394 € (baisse de 3 771 € par rapport à 2017). La participation du Conseil Départemental de la Savoie est annoncée stable par rapport à 2017 à hauteur de 80 056 €.

Compte tenu de cette quasi stabilité des participations statutaires, la valeur de base servant au calcul des participations statutaires du territoire restera identique à 2017 à hauteur de 0.50 € permettant de ne pas peser sur le budget des collectivités du territoire dans le contexte financier actuel. Les cotisations apportées par le territoire (communes et intercommunalités réunies) représenteront ainsi 214 152 € comme en 2017.

b/ Stabilité de la dotation de l'Etat

Son niveau est confirmé à 100 000 € cette année comme en 2017.

2 - Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le Parc mène depuis plusieurs années une politique de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement qui a permis une réduction de celles-ci de 20% entre 2013 et 2015.

Il est proposé de les fixer à 660 698 € en 2018 contre 680 445 € en 2017 soit une réduction de 2.90%.

Dans le détail, il s'agit des dépenses suivantes :

- Dépenses de personnel de direction, administratifs et moyens généraux
- Frais de fonctionnement de la structure
- Cotisations aux divers organismes auxquels le Parc adhère

Dépenses de personnel de direction, administratifs et moyens généraux :

De manière prévisionnelle pour 2018, elles s'établissent à 328 628 € soit un niveau quasi équivalent à 2017 (331 266 €).

Frais de fonctionnement de la structure

(Électricité, loyers, téléphonie, indemnités élus, entretien, maintenance et renouvellement des matériels...)

Ils sont estimés à 311 071 € contre 328 179 € en 2017 soit une diminution prévisionnelle de 5.20%.

Cotisations aux divers organismes

Le Parc adhère à différents organismes : fédération des PNR de France, APARA (Associations des PNR Auvergne Rhône-Alpes...) OGM (Observatoire Galliformes de Montagne) OGFH (Observatoire Grande Faune et Habitats), ALPARC (réseau Alpin des espaces protégés...) Le montant des cotisations pour 2018 est stable par rapport à 2017 à 21 000 €.

L'ensemble de ces dépenses représentera un peu moins de **30 % du budget du Parc**.

3- Une action tournée au service du territoire

Le Parc mène une politique au bénéfice du territoire en s'appuyant sur différents outils :

a/ Une ingénierie au service du territoire

Le Parc déploie une ingénierie au service de son territoire qui travaille de manière transversale et en lien avec les autres acteurs du territoire et, ce, sur de nombreuses thématiques : Biodiversité, paysage, éducation au territoire, culture et patrimoine culturel, forêt filière bois, transition énergétique et mobilité, agriculture, économie de proximité, tourisme, communication, système d'information territorial.

Elle représente une somme de 833 627 € pour 2018.

b/ Des accompagnements financiers du territoire

Certaines politiques sont financées sur le budget propre du Parc (exemple : aides à manifestations, promotion touristique, politique randonnée ...), d'autres sur le contrat qui lie le Parc et ses principaux partenaires (Région Auvergne Rhône Alpes, Départements de l'Isère et de la Savoie, Etat) et d'autres encore sur des fonds mobilisés par le Parc sur des appels à projets divers (Etat, Europe) mais également sur des fonds mobilisés auprès de structures telles les fondations.

Cet accompagnement financier représente de manière prévisionnelle 744 920 € pour 2018.

c/ Les thématiques phares en 2018

En 2018, au plan programmatique, l'accent sera mis sur :

La biodiversité, l'aménagement du territoire et le paysage thématique qui représente de manière prévisionnelle 287 523 € en dépenses avec des actions qui se poursuivent sur la redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier, un événementiel autour de la biodiversité en lien avec le conservatoire des espaces naturels de la Savoie, des actions dans le cadre du programme rivières sauvages sur le Guiers Mort, des actions sur le paysage renforçant le travail engagé en 2017 suite à l'obtention du plan paysage (appel à projets obtenu auprès de l'Etat), le démarrage d'un travail sur la connaissance de la biodiversité souterraine, la mise en valeur du Mosasaure.

La politique touristique de mise en valeur de la destination Chartreuse : avec les actions dans le cadre du contrat valléen destination Chartreuse, la valorisation des itinéraires de randonnée (entretien des sentiers, VTT) l'accompagnement des actions de promotion touristique portées par Chartreuse Tourisme.

Le travail autour de la transition énergétique et de la mobilité qui fait suite à la mise en place d'une animation spécifique en avril 2017. Ce programme s'oriente en 2018 autour de la rénovation de l'éclairage public, la rénovation du bâti public, les réseaux de chaleur bois énergie et l'hydroélectricité.

Pour les actions qui seront menées en 2018 sur l'ensemble des thématiques, il convient de se référer à la liste du programme 2018 figurant en pages 6 et 7 du présent compte-rendu.

Ainsi au total, en 2018, le Parc affectera de manière prévisionnelle un peu plus de **70% de son budget au bénéfice du territoire.**

Il convient de rappeler qu'au-delà de son budget, le Parc mobilise des contrats spécifiques pour le territoire.

d/ Contrats mobilisés pour le territoire

Le Parc est lauréat des contrats suivants :

- Un programme européen Leader représentant environ 1.5 millions d'euros de subventions sur 5 ans.
- Un TEP-CV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) représentant 2 millions d'euros (dont 1.3 millions d'euros pour le territoire Chartreuse).
- Un contrat valléen 2016 – 2020 représentant 1 250 000 € de subvention pour le territoire sur 5 ans
- Une Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) représentant 117 300 € de subventions pour les aides à l'investissement des entreprises et 30 333 € pour les actions de fonctionnement
- Un Plan Pastoral Territorial représentant 200 000 € de subvention sur 5 ans.

Ainsi, annuellement en moyenne, le Parc apporte, en dehors de son budget, aux acteurs du territoire un peu plus d'1 **million d'euros de subvention.**

4 – La Maison du Parc

Le projet de construction de Maison du Parc est inscrit dans la Charte actuelle.

En effet, les locaux loués actuellement par le Parc ne sont pas très fonctionnels pour l'équipe. Ils ne permettent ni de favoriser un travail transversal, ni d'assurer le stockage des documents, matériel ou archives du Parc.

C'est pourquoi les élus portent ce projet dont la réalisation reste indispensable à la fois pour donner au personnel de bonnes conditions de travail mais aussi pour doter le Parc d'un siège qui lui donne une vraie visibilité.

Le Parc affectera une partie de l'excédent disponible à la réalisation de cet investissement mais il va aussi solliciter des aides financières auprès de ses partenaires (Région, Départements de l'Isère et de la Savoie).

Pour 2018, l'objectif est d'arrêter un plan de financement en lien avec nos partenaires et de réaliser les études préalables, sachant que la volonté affichée est de réaliser un projet sobre donnant une vraie visibilité au Parc et constituant un espace de travail correct pour les équipes.

5 – La révision de la Charte

C'est dans contexte institutionnel en évolution, avec la réforme territoriale, que s'inscrit le renouvellement de la Charte du Parc Chartreuse dont le classement arrive à son terme le 05 mai 2019.

Il s'agit à travers du processus de révision de la charte de :

- Construire un positionnement renouvelé et la définition d'une nouvelle ambition.
- (re)mobiliser les acteurs autour d'un projet de territoire revisité, de partager une nouvelle « envie » commune pour la Chartreuse.
- S'adapter aux mutations en cours en matière d'organisation territoriale en redéfinissant et en précisant les rôles respectifs du Syndicat mixte du Parc et de ses partenaires signataires de la charte (communes, communautés de communes, villes portes, communautés d'agglomération, Départements, Région, Etat) dans la mise en œuvre du projet de territoire.
- Travailler de manière rapprochée avec les 7 EPCI qui couvrent le territoire du Parc.
- Mettre en regard et en adéquation les démarches de planification aux différentes échelles (SCOT et PLUI) et les orientations de la future charte.
- Établir un plan de Parc, en affichant des orientations précises en matière de protection, d'aménagement et de développement du territoire, et en y intégrant les questions de connectivités et du lien urbain/rural en prenant en considération les territoires voisins (y compris les villes portes).

Ci-après la synthèse globale du budget prévisionnel qui s'équilibre à hauteur de 2 239 245 €.

SYNTHESE GLOBALE DOB 2018

DEPENSES		RECETTES	
Charges de fonctionnement	660 698 €	Participations statutaires	1 287 063 €
Frais de personnel de direction, administratif, moyens généraux	328 628 €	Région Auvergne Rhône Alpes	756 461 €
Frais généraux	311 071 €	Département de l'Isère	236 394 €
Cotisations divers organismes	21 000 €	Département de la Savoie	80 056 €
		Territoire	214 152 €
Ingénierie au service du territoire	833 627 €	Dotation de l'Etat	100 000 €
Accompagnement financier du territoire	744 920 €	Autres participations/subventions	852 182 €
		(Région, CD 38, CD 73, Etat, Europe...)	
TOTAL GLOBAL	2 239 245 €	TOTAL GLOBAL	2 239 245 €

Point sur la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse présenté par Gérard ARBOR, Vice-président délégué à la biodiversité et au paysage.

Objet : orientations pour l'année 2018 : budget annexe Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

Pour l'année 2018, le travail de la Réserve naturelle s'organisera en 4 grandes thématiques :

- Patrimoine biotique (faune, flore)
- Patrimoine abiotique : géopatrimoine, climat
- Sensibilisation, Education, Communication
- Élaboration de stratégies sur le long terme.

Il comprend également une part dédiée à la gestion/animation et au travail en réseau.

Bruno DESIES se pose des questions sur la distribution concrète de ce budget, à qui profite ces recettes ?

Dominique ESCARON lui répond que tout a été dit dans ce débat d'orientation budgétaire, le territoire bénéficie de ces recettes par le biais de l'ingénierie des services du Parc. Dans ces orientations, la différence est faite entre le fonctionnement et l'ingénierie au service du territoire qui représente 70 % du budget, mais le débat reste ouvert. Au prochain point de l'ordre du jour tous les programmes seront abordés.

Anne GERIN, Vice-présidente, comprend qu'il est légitime de se poser des questions mais demande à M. DESIES quelle fût sa réponse à son vote sur la subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes au Parc de Chartreuse.

Bruno DESIES répond qu'il a voté contre, comme à chaque vote de la Région pour les parcs régionaux.

Céline BURLET précise que des efforts ont été fait sur les outils et le plan de communication. Le journal du Parc a été refondu, il présente les actions concrètes du Parc, une newsletter est envoyée régulièrement aux acteurs du territoire. Le site Internet a également été totalement transformé en version plus moderne et fluide avec un travail fait par Marion FRACHISSE chargée de communication.

Jean-Paul CLARET indique que 2 chiffres sont très parlants : 30% seulement des recettes va au fonctionnement de la structure et tout le reste (70 %) au service du territoire. Les subventions vont directement aux actions. Le Parc n'est pas une structure qui gaspille l'argent public, bien au contraire.

Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente, rappelle que dans le domaine de l'agriculture il y a un nombre important d'aides apportées dans la profession, sur le foncier, les exploitations, et dans la transformation et la commercialisation. C'est 1 million d'euros par an qui est apporté directement aux acteurs du territoire en plus de la partie ingénierie.

Artur FATELA rajoute que le Parc fait preuve de transparence, il indique clairement ce qui est du ressort du fonctionnement de la structure et de l'opérationnel qui va directement au territoire et aux maîtres d'ouvrage.

Dominique ESCARON précise que les maires et les élus qui ont parlé ce soir sont des acteurs qui touchent eux-mêmes des aides, et que s'il s'agit là d'un manque d'information, alors il nous faudra fournir plus de documentation.

Toutes les informations de la programmation sont disponibles en détail sur le site www.parc-chartreuse.net

Objet : Budget principal : programmation 2018

Axe 1 : S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire

1.1 Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance

- Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 1er degré
- Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 2nd degré
- Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaire
- Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaire
- Illustrations scientifiques et didactiques suite à la découverte d'un Mosasaure sur le PNR de Chartreuse
- Bande dessinée Chartreuse Tome 2
- Valorisation et communication de la stratégie biodiversité
- Biodiv'Chartreuse : mise en valeur des connaissances naturalistes du Parc et des associations

1.2 Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux

- Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances

1.3 Imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire

- Organiser un évènement autour de la biodiversité

1.4 Développer les collaborations entre territoire de montagne et régions urbaines

- Echanges scolaires
- Mise en place du plan d'action TEPOS et TEP-CV (soutien à la rénovation de l'éclairage public, appui aux collectivités intégrant les objectifs de la transition énergétique dans leur patrimoine bâti)

Axe 2 : Protéger et valoriser, ensemble et au quotidien, les patrimoines de Chartreuse

2.1 Engager une politique en faveur de la qualité des paysages

- Atelier paysage : un territoire sous influence métropolitaine le cas de la partie sud du massif de Chartreuse
- Plan de Paysage – contribution au programme d'actions

2.2 Promouvoir une gestion durable de l'environnement, des milieux naturels et des espèces montagnardes

- Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier oublié de Chartreuse (phase 3)
- Animation Natura 2000
- Suivi de la vulnérable des Chartreux (*Hypericum nummularium*)
- Amélioration de la connaissance des populations d'Apolon
- Amélioration des connaissances sur la biodiversité en milieu souterrain
- Contribuer à l'intégration paysagère des projets de dessertes forestières
- Revalorisation du canyon amont de la Vence – tranche 2 (Maitrise d'ouvrage : Commune du Sappey en Chartreuse)

2.3 Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial

- Rivières sauvages : animation de la démarche et accompagnement du programme d'actions sur le Guiers Mort
- Développement de réseaux de chaleur bois énergie
- Développement de l'hydroélectricité en Chartreuse

2.4 Valoriser les patrimoines culturels locaux et les pratiques locales

- Valorisation du patrimoine bâti (Partenariat Fondation Patrimoine)
- Les carnets d'art de Chartreuse
- Eco acoustique dans la zone de Silence du Monastère

Axe 3 : Mobiliser les atouts de Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne

3.1 Accompagner la consolidation et la diversification de l'économie locale

- Valoriser les compétences locales et mettre en relation les entreprises
- Soutien à l'économie de proximité (notamment bilan des chèques cadeau cœur de Chartreuse)

3.2 Pour une agriculture vivante indispensable et bien identifiée

- Développer la résilience chez les éleveurs laitiers du territoire
- Accompagner le personnel de cuisine en restauration collective
- Travailler avec les personnes en situation de précarité
- Mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial (animation du PPT et actions prévues dans le programmes 2015-2020 qui seront validées par les comités de pilotage)
- Animation autour de l'agriculture de proximité

3.3 S'appuyer sur la forêt, ressource et patrimoine emblématiques de Chartreuse

- Animation dessertes et foncier forestier
- Poursuivre la sensibilisation des jeunes et du grand public aux métiers de la filière bois

- Accompagner le développement de la production de truffes en Chartreuse par la sensibilisation de nouveaux producteurs
- Analyse de la production du potentiel du feuillu
- Sensibilisation du grand public à l'usage des places de dépôts

3.4 Vers un tourisme des quatre saisons en moyenne montagne, durable et ambitieux

- Déploiement de l'offre VTT à l'échelle du PNR
- Animation de procédure (Espace Valléen)

3.5 Maintenir un tissu économique et social vivant par la qualité de l'accueil des services et des transports

- Développement de l'autostop organisé (fonctionnement et investissement)
- Les Monts solaires (Maitrise d'ouvrage : Etienne Eymard Duvernay)
- Le plus grand des petits inventaires (Maitrise d'ouvrage : Association Topo-topos)
- Marcher sur les lignes (Maitrise d'ouvrage : Collectif malgré l'hiver)
- Champs libres (Maitrise d'ouvrage : Instinct'Taf)
- Saison culturelle aux Entremonts (Maitrise d'ouvrage : AADEC)

Action spécifique : Révision de la Charte du Parc avec différents axes de travail : travail avec les jeunes, communication, concertation autour du projet ...

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées, sachant que ces opérations sont :***
 - *soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,*
 - *soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),*
- ***De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations,***
- ***De mandater le Président pour solliciter les financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Votants (en voix) : 76

Exprimés (en voix) : 76

Pour : 71

Contre : 5 (Bruno DESIES)

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Programmation 2018 : Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

Patrimoine biotique (faune, flore)

Montant : 64 649 €

- En 2018, il est prévu de poursuivre les **suivis faunistiques** qui sont récurrents, à savoir, les suivis **bouquetin, tétras-lyre, aigle**, les suivis **chiroptères, chats forestiers** et **grands carnivores (loup, lynx)**. L'ensemble de ces suivis sont réalisés avec les partenaires locaux et contribuent à l'alimentation de la connaissance à l'échelle du territoire et au-delà. Dans ce cadre-là, soulignons en particulier l'engagement d'une démarche intermassif (Bauges, Vercors, Chartreuse et Volcan d'Auvergne) sur l'acquisition de connaissances génétiques sur les **populations d'Apollon** de ces massifs avec un coportage budgétaire Parc/RN. Toujours avec un coportage budgétaire, une démarche **d'inventaire biospéléologique** sera également engagée sur 2018
- Les **suivis floristiques** déjà engagés seront poursuivis, tel que le suivi des stations plantes patrimoniales (le Chardon bleu, la Pétrocallis des Pyrénées...), le suivi « évolution des milieux du subalpin », le suivi « éboulis froids », etc., en lien avec les universités ou structures qui portent, contribuent ou élaborent ces suivis.

- Sera également engagée la réalisation d'un **inventaire des mousses sur la Réserve biologique de l'Aulp du seuil**. Cet inventaire est réalisé par l'ONF avec la contribution financière de la Réserve.
- Le travail de suivi sur la **vulnérable, démarré en 2017**, est poursuivi avec un coportage budgétaire Parc / Réserve qui y contribue à hauteur de 50 %. Il est réalisé en lien avec le Conservatoire Botanique National Alpin et des universités. Il a pour objectif de mieux connaître cette espèce et les paramètres qui peuvent influencer sur sa conservation.

Patrimoine abiotique : géopatrimoine, climat

Montant : 37 952 €

- En 2018, il est prévu de poursuivre les suivis engagés sur le **climat** (station phénoclim, suivis de glacière souterraine).
- La finalisation de l'opération **Illustration géologique**, engagée en 2017 se poursuivra pour compléter la démarche.
- La restauration de quelques **bornes frontières**, situées sur l'alpage de l'alpette de la Dame est également prévue afin de préserver ce patrimoine historique (bornes en cours de déchaussement).
- Les travaux intérieurs de remise en état dans la grotte de la Balme à Collomb seront poursuivis en vue de la prochaine fête préhistorique qui se déroulera en 2020.

Sensibilisation, Education, Communication, Surveillance

Montant : 65 223 €

- Dans la poursuite du travail amorcé sur l'activité escalade, il est prévu en 2018 de finaliser avec les Fédérations Françaises de Montagne et d'Escalade 73 et 38, l'**inventaire des voies d'escalade** engagé en 2017 et de réanimer le groupe escalade pour valoriser ce travail et faire le point avec les pratiquants.
- Pour poursuivre le développement de la communication et de la sensibilisation sur la Réserve, il est également prévu d'engager la réalisation d'un **film sur la RN** (réalisation en 2018, achèvement en 2019). L'objectif de film sera d'être un support de communication lors de conférences afin de sensibiliser le public au caractère multiusage de cet espace et à la richesse de son patrimoine naturel et géologique.
- L'entretien de la **signalétique**, les tournées de **maraudage** restent d'actualité tout au long de l'année.

Élaboration de stratégies sur le long terme

Montant : 23 156 €

Ces stratégies sont élaborées dans des documents cadre tels que le plan de gestion, la Charte du Parc de Chartreuse ou encore du **DOCument d'OBjectifs Natura 2000**.

- En 2018 il conviendra de réaliser une **synthèse communicante du Plan de gestion** validée en 2017 et de procéder à l'édition du plan de gestion définitif.
- Un temps devra être affecté sur l'écriture de la **nouvelle Charte du Parc**.
- Enfin, il est important de rappeler que la Réserve naturelle est également un **site Natura 2000**, le gestionnaire a donc pour mission d'animer cette démarche sur le site. La remise à jour du **DOCument d'OBjectifs** est prévue. L'animation N2000 est mutualisée avec le budget du Parc pour plus d'efficience.

Gestion/animation et travail en réseau

Montant : 49 030 €

Ce temps est consacré à l'administration générale et plus particulièrement à l'**animation des instances décisionnelles** de la Réserve (à savoir, comité consultatif, conseil scientifique, comité restreint).

L'animation et la contribution aux différents réseaux techniques et scientifiques (Réserves naturelles de France, Groupes des gestionnaires de Réserve, Zone Atelier Alpes, etc.) sont également intégrées dans cette partie ainsi que la gestion interne de l'équipe.

Moyens de mise en œuvre de cette politique

Cette politique pourra être menée grâce à :

La stabilité des recettes par rapport à 2017 qui permet le maintien des moyens humains :

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 224 469 € et correspondent à :

- La dotation de fonctionnement de la DREAL confirmée à 187 058 € (stable par rapport aux années antérieures) ;
- La subvention du Conseil Départemental de l'Isère attribuée dans le cadre de la taxe sur les espaces naturels sensibles correspondant à 20% de la dotation de la DREAL soit 37 411 €.

La mobilisation de l'excédent antérieur du budget de la Réserve naturelle à hauteur de 15 541 €.

BUDGET ANNEXE RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE SYNTHESE GLOBALE PREVISIONNELLE 2018

DEPENSES	DOB 2018	RECETTES	DOB 2018
Patrimoine biotique	64 649 €	DREAL	187 058 €
Patrimoine abiotique	37 952 €		
Sensibilisation-communication- éducation à l'environnement	65 223 €	Conseil Département de l'Isère	37 411 €
Stratégie à long terme	23 156 €		
Gestion/animation et travail en réseau	49 030 €	Prélèvement sur excédents antérieurs	
TOTAL GLOBAL	240 010 €	TOTAL GLOBAL	240 010 €

Dominique ESCARON tient à remercier l'équipe qui est impliquée et fait un travail formidable et n'hésite pas à travailler en soirée voire les week-ends.

On a pu voir dans la programmation le travail de l'équipe et des Vice-présidents :

- Le site Internet qui vient d'être refait et est opérationnel
- En agriculture : les missions sur les circuits courts, l'agriculture raisonnée, l'alimentation...
- La culture et le patrimoine avec notamment la BD
- Le bois : avec l'arrivée de l'AOC en 2018 qui va permettre l'augmentation des constructions en bois local et la valorisation de la filière
- La protection de l'environnement : la sauvegarde du tétras lyre
- Les applications : outils au service de toutes les communes créés en interne par Pascal BOGAERT
- Le salon de l'économie à St Laurent du Pont qui a très bien fonctionné, avec Lorène ABBA
- Le tourisme, avec Catherine BALESTRA, nouvellement au poste, qui travaille avec les offices de tourisme qui sont en réorganisation avec la loi NOTre
- Les programmes européens qui sont difficiles à mobiliser, l'ingénierie du Parc permet de solliciter ces financements
- La transition énergétique avec Sophie ROY, le Parc n'était pas présent sur ce créneau qui est porteur
- La Réserve Naturelle : Le Président fait part de sa visite ce jour même, avec Suzanne BARNAVE Conservatrice, au Tribunal de Grande Instance pour la signature d'une convention sur les suites qui sont données à tous les délits et les contraventions sur toutes les RN de façon à unifier ce protocole.
- La célébration des 50 ans des Jeux Olympiques de Grenoble à donner lieu à de nombreuses animations où la Chartreuse a été bien vendue avec la présence de Jules LAPIERRE, skieur du Ski Nordique Chartreuse aux JO de Corée
- Sans oublier le service administratif qui fait un gros travail dans la discrétion.

Bruno DESIES demande si le site Internet est prévu en langues étrangères.

Marion FRACHISSE lui répond que le site n'est encore pas traduit car il est dans une logique institutionnelle et reste pour un public national, mais peut être dans une prochaine évolution du site.

Dominique ESCARON précise que le site touristique de Chartreuse Tourisme est quant à lui traduit en plusieurs langues, le site du Parc redirige vers ce site pour les questions d'hébergement, d'activités...

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Votants (en voix) : 76

Exprimés (en voix) : 76

Pour : 71

Contre : 5 (Bruno DESIES)

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Le Président évoque quelques points d'information :

- Révision de la charte : 2018 est une année importante avec la mise en place d'un comité de pilotage (05/03, 26/06 et 20/11)
- Comités syndicaux : les prochaines dates 30/03, 29/06 et 14/12
- La maison du Parc : un RDV est prévu avec M. Blanc, 1er Vice-président à la Région Auvergne Rhône Alpes, sur l'avancement du financement. Un travail est en cours avec le Président de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse et la commune de St Pierre de Chartreuse pour la mutualisation d'un bâtiment.

Les membres présents sont invités à récupérer les cartons de LED prévus pour leur commune.

Sans autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h10.

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

LISTE DES PRESENTS
Comité syndical du 8 février 2018

1^{er} collège – Délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

DESIES Bruno

2^{ème} Collège - Délégués Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline déléguée titulaire

ENGRAND Christophe délégué titulaire

GERIN Anne déléguée titulaire

3^{ème} Collège - Délégués Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine déléguée titulaire

4^{ème} Collège –Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

VOIRON LEBLANC Christian délégué titulaire

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

CORBEL QUEMART Philippe délégué titulaire

ENTRE DEUX GUIERS DRIGO Patrick délégué suppléant

LA BAUCHE VILLIEN Roger délégué titulaire

LE SAPPEY EN CHARTREUSE ESCARON Dominique délégué titulaire

MONT ST MARTIN REDA Franck délégué titulaire

POMMIERS LA PLACETTE BAUD Pascale déléguée titulaire

QUAIX EN CHARTREUSE DOLIS Hélène déléguée titulaire

SARCENAS LOVERA Jean délégué titulaire

ST AUPRE DELPHIN Maurice délégué suppléant

ST BERNARD DU TOUVET NIER Jacques délégué titulaire

ST HILAIRE DU TOUVET PRACHE Olivier délégué titulaire

ST JEAN DE COUZ LE GOUIC François délégué titulaire

ST JOSEPH DE RIVIERE ARBOR Gérard délégué titulaire

ST JULIEN DE RATZ LELEU Sophie déléguée titulaire

ST LAURENT DU PONT ORTHLIEB Maxence délégué titulaire

ST PANCRASSE ROUGIER Alain délégué titulaire

ST PIERRE D'ENTREMONT 73 BIENASSIS Brigitte déléguée titulaire

ST THIBAUD DE COUZ DUISIT Robert délégué titulaire

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BERNIN LAMBERT Hervé délégué titulaire

BIVIERS BEAUME Bernard délégué titulaire

CHAPAREILLAN BLUMET Fabrice délégué titulaire

COUBLEVIE CHENE Gérard délégué titulaire

LA TERRASSE VOLPI Philippe délégué titulaire

LA TRONCHE CREPEAU Danièle déléguée suppléante

MONTAGNOLE SECO Marc délégué titulaire

ST BALDOPH ROMAGNOLI Danielle déléguée titulaire

ST ISMIER CANIVET Bernard délégué titulaire

ST MARTIN LE VINOUX BREBION Chantal déléguée titulaire

ST NAZAIRE LES EYMES GODARD Sandrine déléguée titulaire - **BERNE** Denis délégué suppléant

VOREPPE REBEILLE-BORGELLA Chantal déléguée titulaire

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE CLARET Jean-Paul délégué titulaire - **SEJOURNE** Denis délégué titulaire

LE GRESIVAUDAN

GRENOBLE ALPES METROPOLE POULET Jean-Luc délégué titulaire

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS
Comité syndical du 8 février 2018

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

GIRAUD Eliane à ARBOR Gérard

LANGENIEUX-VILLARD Philippe

2^{me} collège – Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André (tit) à BURLET Céline

POLAT Julien (tit) à GERIN Anne

DURANTON Robert (sup)

MENUUEL Agnès (sup)

3^{me} collège – Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert (tit) à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAMBERY

GRENOBLE

VOIRON

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

APREMONT DUPRAZ Marc (tit) à VILLIEN Roger

ENTREMONT LE VIEUX LENFANT Anne (tit) à CLARET Jean-Paul

MERLAS GROS-BONNIVARD Patrice (tit)

MIRIBEL LES ECHELLES QUINTIN Philippe (sup)

ST FRANC GUIBERT Yves (tit) à BEAUME Bernard

ST CHRISTOPHE LA GROTTTE BARRIER Pierre (tit)

ST CHRISTOPHE SUR GUIERS VEUILLET Pascal (tit)

ST PIERRE DE CHARTREUSE GUSMEROLI Stéphane (tit) à SEJOURNE Denis

ST PIERRE D'ENTREMONT 38 PETIT Jean-Paul (tit)

ST PIERRE DE GENE BROZ RICHEL Jacques (tit)

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BARRAUX BAUD Alain (tit) à VOLPI Philippe

CORENC QUAIX Mireille (tit) à LOVERA Jean

CROLLES CHEVROT Blandine (tit) à GODARD Sandrine

LA BUISSE PERRET Jacques (tit) à CHENE Gérard

LES MARCHES CARREL Christine (tit) à ESCARON Dominique

MYANS FASSEL Jean (tit) à BIENASSIS Brigitte - PERRIN Joël (sup)

ST VINCENT DE MERCUZE BURDET Gérard (tit) à ROUGIER Alain

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

LE GRESIVAUDAN MULLER Claude (tit) - FORTE Pierre (tit) à LAMBERT Hervé

GRENOBLE ALPES METROPOLE HUGELE Fabrice (tit) à POULET Jean-Luc

INVITES :

BERTHET Martine Sénatrice de la Savoie

BONNIVARD Emilie Députée de la Savoie

DEGOIS Typhanie Députée de la Savoie

GAYMARD Hervé Président du Département de la Savoie

GONTARD Guillaume Sénateur de l'Isère

HOBLEA Fabien Président du Conseil Scientifique

JACQUIER LAFORGE Elodie Députée de l'Isère

KAMOWSKI Catherine Députée de l'Isère

LAUGIER Louis Préfet de la Savoie

PUISSAT Frédérique Sénatrice de l'Isère

RAMBAUD Didier Sénateur de l'Isère

VALLINI André Sénateur de l'Isère

VIAL Jean-Pierre Sénateur de la Savoie